

12/02/2009



Nations Unies

Conseil économique et social

ECOSOC/6385

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Conseil économique et social
Table ronde - après-midi

ECOSOC: LA MÉDECINE TRADITIONNELLE PEUT CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ DANS LES PAYS INDUSTRIALISÉS AINSI QU'À LA RECONNAISSANCE DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES, SELON DES PANÉLISTES

Le Conseil économique et social (ECOSOC) a tenu, cet après-midi une table ronde, la première du genre, sur l'apport de la médecine traditionnelle à la réalisation des objectifs internationaux de développement liés à la santé publique mondiale.

Comme l'a indiqué la Présidente de l'ECOSOC, Mme Sylvie Lucas (Luxembourg), ce thème de l'Examen ministériel annuel (EMA) de 2009 devrait être repris lors du débat de haut niveau que le Conseil tiendra, en juillet prochain, dans le cadre de sa session de fond à Genève, sur les tendances d'évolution actuelles aux niveaux mondial et national et leurs conséquences pour le développement social, y compris la santé publique.

Comme l'ont noté les participants à la table ronde, et comme l'a souligné la Présidente de l'ECOSOC dans ses remarques liminaires, la médecine traditionnelle est un domaine dans lequel les pays en développement ont des connaissances et un savoir considérables. La médecine traditionnelle, ont-ils dit, constitue une source d'espoir pour les efforts visant à améliorer la situation sanitaire dans le monde. Elle est pratiquée par tous les pays de la planète, 80% de la population des pays d'Asie et d'Afrique y recourant régulièrement, ont fait observer les intervenants.

Les participants ont insisté sur le fait que les pays industrialisés pouvaient tirer parti de l'expérience des pays en développement. Ils ont plaidé, à cette fin, pour une orientation de la vogue des médecines douces dans le sens d'une revalorisation des relations entre le monde occidental et les communautés autochtones, principales détentrices des savoirs médicaux traditionnels. En outre, pour les panélistes et les États membres, il ne faut pas oublier que la plupart des plantes utilisées à des fins thérapeutiques se trouvent dans des territoires autochtones. C'est pourquoi, ils ont demandé que le rôle que jouent les peuples autochtones pour protéger ces ressources soit renforcé par des mesures politiques prises au niveau international.

Mme Xiaorui Zhang, Coordonnatrice pour la médecine traditionnelle, au Département médicaments essentiels et politiques pharmaceutiques de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a expliqué que l'objectif de l'OMS était de promouvoir l'intégration de la médecine traditionnelle dans le contexte du renouvellement des politiques de santé publique des États Membres. Ce faisant, les pays reconnaissent l'importance du lien entre l'histoire et la pratique médicale des communautés autochtones, a-t-elle dit.

La médecine traditionnelle, aussi variée soit-elle dans ses manifestations techniques, est toujours basée sur les croyances et les expériences autochtones, a encore dit Mme Zhang. Prenant l'exemple de l'acupuncture, « thérapie traditionnelle chinoise de soins primaires », elle a noté qu'elle était désormais largement utilisée dans les pays occidentaux, en tant que médecine alternative ou complémentaire. « La circulation entre les cultures existe », a-t-elle affirmé, soulignant qu'en 2003, les ventes en Europe de plantes médicinales avaient généré plus de 3 milliards d'euros de bénéfices.

Mme Zhang a ajouté qu'en vue d'intégrer la médecine traditionnelle dans les systèmes

de santé conventionnelle, il faudrait d'abord que le savoir et les praticiens dans ce domaine soient reconnus. Elle a estimé que l'accent devrait être mis sur l'élaboration de lois et réglementations pour contrôler le commerce des produits et pallier le manque de ressources dans le secteur de la recherche et de la formation. « En 2007, 48 États Membres indiquaient qu'ils avaient adopté une stratégie d'intégration », a précisé Mme Zhang, alors qu'ils n'étaient que cinq en 1990. Elle a conclu en disant que la présence d'instituts nationaux de recherche sur la médecine traditionnelle était un excellent moyen d'avancer sur la voie de la cohabitation, dans un système unique, des deux types de médecine, traditionnelle et conventionnelle. « De l'avis de tous, cette cohabitation contribuerait à l'amélioration du bien-être du public », a-t-elle dit.

M. Anthony Taubman, Directeur de la Division des questions mondiales de propriété industrielle et du Programme des sciences de la vie de l'Organisation mondiale de la propriété (OMPI), a estimé qu'au-delà de ses aspects juridiques, la question de la protection des savoirs médicaux traditionnels était d'abord une question de respect. « C'est un respect envers des connaissances et même des systèmes de pensée vastes, et envers un patrimoine vivant et d'authentiques gardiens de types de médecine qui ont beaucoup à nous apprendre », a-t-il dit. M. Taubman a indiqué que la forte demande de médecine traditionnelle dans les pays occidentaux était une occasion à saisir pour revaloriser la relation entre pays industrialisés et communautés autochtones. « Pour cela, il faut que les retombées de l'essor des médecines dites douces soient partagées entre les compagnies occidentales et les détenteurs du savoir traditionnel, trop souvent laissés à l'écart », a ajouté M. Taubman.

Le représentant de l'OMPI a en outre souligné que la mise au point de nouveaux médicaments, dérivé des plantes médicinales, à l'instar par exemple de l'aspirine, ne pouvait être possible que si les communautés reçoivent la garantie qu'elles toucheront les dividendes de tels processus de transformation. Il a appelé à la protection des droits des autochtones, à la mise en œuvre de mesures de sauvegarde contre le mésusage commercial des plantes et de mécanismes légaux réglementant la diffusion de ces dernières.

« Il faut également éviter la surexploitation et renforcer les modalités d'authentification des produits par le biais de licences », a poursuivi le représentant de l'OMPI. Enfin, M. Taubman a indiqué que l'OMPI se référait à l'article 31 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, dans le cadre de sa réflexion sur les principes devant guider, au plan international, la protection des savoirs médicaux traditionnels. Il a évoqué la possibilité qu'un document international juridiquement contraignant soit adopté dans les années à venir.

Mme Myriam Conejo, Coordonnatrice du Centre de santé « Jambi Huasi » et représentante autochtone équatorienne, a déclaré que les plantes, selon les croyances de sa communauté, étaient dotées de plusieurs pouvoirs. « Les plantes parlent et ont un sexe, elles révèlent des destinées et ont le pouvoir supérieur de soigner », a-t-elle dit. Mme Conejo a signalé que la visée du centre était de promouvoir une approche interculturelle de la santé, par laquelle sont dispensés des soins appropriés à la vision du cosmos des peuples autochtones de la région. Pour pouvoir revaloriser la pratique de la médecine traditionnelle aux côtés des soins de santé plus conventionnels, il faut poursuivre la lutte contre les préjugés, a-t-elle dit, ajoutant que son propre peuple considérait la personne malade dans son entièreté. « Une personne qui souffre physiquement n'est jamais réductible à une pathologie, car si une personne souffre d'une gastrite, le sage doit envisager cela dans le contexte plus général de sa vie personnelle et sociale », a indiqué Mme Conejo. Elle a indiqué que son centre, après des années de lutte, fonctionnait à présent grâce à l'action conjointe des médecins conventionnels et des sages autochtones, « en particulier dans le domaine des soins obstétricaux ».

La représentante de la Chine est intervenue pour demander que la communauté internationale, par le biais des Nations Unies, accorde une meilleure attention à la médecine traditionnelle, objet de rejets et suspicion. La Bolivie a mis en avant la protection des savoirs et modes de vie des communautés andines, respectées dans le monde entier pour l'ampleur de leurs connaissances des effets thérapeutiques des plantes médicinales. La vision cosmique andine se perd dans une histoire millénaire, au cours de laquelle elle a contribué au développement des traitements de la paralysie, de la cécité et des troubles mentaux. Ce sont ces communautés, a dit le représentant bolivien, qui ont inventé la quinine, une substance qui a permis de sauver des milliers de vies lors de la construction du canal de Panama, une entreprise menacée par une épidémie de paludisme. Le représentant a souhaité que la feuille de coca, élément de base de la médecine traditionnelle bolivienne, ne soit plus assimilée à un

stupéfiant. En l'état, cela revient à nier la portée des usages naturels de la feuille de coca, a-t-il estimé. De son côté, le délégué du Bésil a préconisé de faire en sorte que la médecine traditionnelle, « un bien commun potentiel », ne devienne pas, par le jeu des brevets, la seule propriété de la médecine occidentale. Un débat sur cette question doit être intégré et soutenu politiquement, a-t-il dit, appelant à une coordination accrue entre l'OMS et l'OMPI. La représentante de la République du Congo, a appelé, quant à elle, au renforcement des initiatives de préservation des écosystèmes, sachant que les effets des changements climatiques menacent de plus en plus la flore, « dont est tiré l'essentiel des plantes médicinales ».

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel